



[Économie](#) 27/04/2009

Souffrir au travail, la loi du silence

A l'occasion de la journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail, voici des témoignages levant le voile sur un sujet tabou.

Recueilli par **SONYA FAURE**

C'est ce mardi la sixième journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail. Certes, elle est avant tout un symbole, l'occasion de parler d'un sujet souvent tabou et toujours anxiogène. Mais elle rappelle aussi ce qu'on oublie trop : en France, deux tiers des entreprises ne respectent pas l'obligation d'évaluer les risques professionnels encourus par leur salariés, selon la Direction générale du Travail.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), plus de 5 500 travailleurs meurent, chaque jour, d'accidents ou de maladies liés à leur travail. La crise mondiale va-t-elle aggraver ce bilan ? *«On peut s'attendre à ce que le nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de problèmes de santé consécutifs au chômage augmente à la lumière de la crise économique actuelle»*, selon le docteur Sameera Al-Tuwaijri, directrice du Programme SafeWork de l'OIT. *«La diminution des dépenses publiques va également compromettre les capacités des inspections du travail et des autres services de santé et de sécurité au travail. Les conditions de travail précaires vont se développer, accentuant le risque d'accidents et de problèmes de santé.»*

En France, où près de deux personnes meurent chaque jour à cause d'un accident du travail, les initiatives se multiplient pour sortir le sujet de son invisibilité: la Fondation Copernic et la sociologue Annie Thebaud-Mony ont lancé l'appel «Travailler tue en toute impunité» qui demande que «la loi pénale soit pleinement appliquée aux employeurs» et que les donneurs d'ordre ne puissent plus «s'abriter derrière les règles du droit commercial pour s'exonérer de leurs responsabilités» (1). Le magazine *Santé et Travail* a lancé un appel à la mobilisation contre les cancers professionnels (2). Les films sur le sujet, comme le documentaire de Jean-Michel Carré, *J'ai très mal au travail*, tournent dans les rencontres entre chercheurs ou syndicalistes.

A la sous-déclaration des accidents et des maladies professionnelles (par méconnaissance du système, par peur de perdre son emploi), s'ajoute encore la difficulté de faire reconnaître sa maladie, de prouver, notamment, le lien de causalité entre le produit auquel le salarié a été exposé il y a parfois 30 ans et son cancer. *«Il n'y a jamais, dans une tumeur, la signature de l'agent causal»*, explique Jean-Paul Teissonnière, un avocat qui défend notamment des malades de l'amiante... A chaque fois, c'est une bataille juridique qui dure des années... pendant lesquelles les entreprises font pression sur le salarié pour qu'il retire sa plainte.

L'appel de la Fondation Copernic insiste: «Le constat est sans appel: le travail rend malade et tue tous secteurs et toutes catégories professionnelles confondues.»

Mais des professions (BTP, aide à domicile), des statuts (sous-traitants, intérimaires), des groupes de population («seniors», dont le nombre explose sur le marché du travail) inquiètent davantage. Focus sur deux d'entre eux.

Le stress de l'aide à domicile

«La fois dernière, une salariée a perdu, la même semaine, deux des personnes âgées dont elle s'occupait. C'est elle qui les a découvertes, chez elles, le matin. On n'imagine pas la souffrance qu'elles prennent en pleine figure. Et en même temps qu'une personne devenue proche, elles perdent un employeur.» Philippe Hedin est directeur d'une association d'aide et de soins à domicile, «La vie à domicile», depuis sept ans. Il égrène les exemples de l'épuisement professionnel de celles qui accompagnent les personnes âgées et dépendantes. L'association a monté un groupe de parole mensuel, pour créer un sentiment d'équipe. Un psychologue et une ergothérapeute interviennent. Le stress et la fatigue psychologique sont l'un des plus gros défis à résoudre pour ces métiers que les gouvernements successifs veulent justement développer.

Un «gisement d'emplois», c'est le terme consacré depuis le plan Borloo de 2005 qui voulait encourager les services à la personne. En 2007, au gré des aides gouvernementales qui veulent dynamiser les services à domicile, un emploi sur trois en France a été créé dans ce secteur, 128 000 en tout. En pleine crise, Nicolas Sarkozy a également donné un coup de pouce à ces emplois «à domicile», avec son chèque de 200 euros distribué à 1.3 million de foyers fragilisés.

Difficile d'avoir des indicateurs fiables quand 80% de ces emplois sont conclus de gré à gré, entre un salarié et un particulier. Mais selon les premiers chiffres recueillis par Bernard Senault, chargé de la prévention dans ces métiers à la CNAMTS, le secteur se situe clairement au-dessus de la moyenne française en nombre d'accident du travail. *«Il y a plus d'accidents professionnels au domicile des gens que dans les ateliers de soudure où les gars soulèvent de lourdes plaques.»* Chutes dans les escaliers ou de plein pied, lombalgies suite à la manutention des personnes ou des objets... et surtout, accident de voiture, lors d'un déplacement d'un client à l'autre.

Les salariées de l'aide à domicile sont souvent des femmes, de faible niveau de qualification, au temps partiel souvent subi. Elles sont isolées: les syndicats se sont longtemps désintéressés de ce secteur et les inspecteurs du travail n'ont pas le droit d'entrer dans les domiciles privés. Elles se retrouvent donc seules face à des *«personnes âgées ou dépendantes de plus en plus lourdes à prendre en charge, physiquement comme psychologiquement, rapporte Philippe Hedin. Elles réclament de plus en plus de la part de l'aide à domicile, qui, valorisée, accepte: “Je suis responsable de cette personne, heureusement qu'elle elle m'a.” Jusqu'à l'épuisement, la crise de nerf, la démission ou la dépression.»*

L'usure du quinqu

Françoise a 57 ans, elle travaille dans une grande société d'assurance depuis ses 17 ans. Elle vient de prendre sa décision: elle partira à la retraite avant l'heure et négociera un départ à

l'amiable. *«Je ne supporte plus la pression. A partir d'un certain âge, tu as l'impression d'être un numéro. La haute hiérarchie ne te connaît pas, on ne te demande plus ton avis. Mon expérience, je ne peux plus la mettre en pratique, elle ne sert à rien. Les délais sont si courts que j'ai tout le temps l'impression d'être débordée. En informatique, je me suis formée sur le tas, comme tous les gens de mon âge. Mais je dois tout de même finir en même temps que les jeunes, pour ne retarder personne. Je crois qu'avec l'âge, je canalise moins mes émotions, j'ai du mal à prendre du recul, ça m'empêche de dormir. Et puis j'ai mal à l'estomac, et une sorte de tendinite.»*

Douleurs articulaires, fatigue, digestion difficile, trouble de santé, prise de médicament... les «petits» troubles de santé sont sureprésentés chez les seniors travaillant sous pression, selon une récente étude du Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Age et les Populations au Travail (Creapt). Il y a aussi le sentiment de vieillissement au travail, parfois d'échec. On se sent débordé, on a le sentiment d'être moins performant qu'on le pourrait, d'être moins bon qu'on l'a été... *«Le recul escompté de la pénibilité au travail dans nos sociétés industrielles ne s'est pas produit, explique Serge Volkoff, sociologue et directeur du Creapt. Les entreprises se concentrent sur leur cœur de métier et les postes «doux», qui permettaient de réinsérer les personnes qui vieillissaient, se blessaient ou s'épuisaient se sont restreints. Parallèlement, le nombre des quinquas augmentent.»*

Une population qui vieillit, un gouvernement qui veut faire travailler plus longtemps et un monde du travail de plus en plus contraint à travailler dans la hâte. Ce qu'il résume ainsi : *«Il faut que les entreprises conçoivent des postes de travail prêt à accueillir des gens qui ne soient plus des athlètes complets.»* L'avantage du senior – toutes les campagnes de communication gouvernementale sensées promouvoir son embauche dans les entreprises le répètent – c'est son expérience. Au bureau, mais aussi à l'usine, le senior savait organiser son temps, se libérer quelques secondes de la feuille de route imposée par la hiérarchie pour faire mieux ou avec moins d'effort.

Mais le travail est devenu de plus en plus contraint. *«Toutes les études montrent qu'on est bien plus obligé de se dépêcher aujourd'hui qu'il y a 30 ans, poursuit Serge Volkoff. Et l'accélération générale de la vie au travail pose un problème particulier aux salariés vieillissants: ils n'ont plus la maîtrise de leur temps, n'ont plus la capacité de faire agir leur expérience. Le senior n'a pas besoin de lenteur. Il a besoin de marge temporelle.»*

Françoise, elle, partira à l'automne. *«A part mes collègues proches, j'ai l'impression que ça n'embête pas grand monde. Avant, quand les anciens partait, la DRH envoyait un mot: "Madame Machin nous quitte après tant d'années..."», l'entreprise organisait un pot... C'est fini. Tu finis par savoir, un jour, que le collègue du fond du couloir est parti parce que tu ne le vois plus.»*

(1) www.fondation-copernic.org. Annie Thébaud Mony est auteure du livre «Travailler peut nuire gravement à votre santé» (La Découverte)

(2) <http://www.sante-et-travail.fr/petition2/appel.html>